

# L'USAGE DES SYNTHÈSES DANS LA RECHERCHE EN ÉDUCATION

*Jean-Claude Forquin*

*À l'occasion de la journée d'études organisée par l'INRP le 14 février 1994 sur "L'usage des synthèses dans la recherche en éducation" (Cf. Étapes de la recherche, n° 35, 1995), Jean-Claude Forquin a présenté le rôle du travail de synthèse. Son exposé est ici restitué pour les lecteurs de Perspectives documentaires en éducation.*

**L'**objet du présent exposé est de contribuer à nourrir une réflexion sur la place du travail de synthèse dans la recherche en éducation et dans la diffusion de ses résultats. Par synthèse, on entendra ici essentiellement un travail de rassemblement, de condensation, d'organisation et de présentation d'une information liée à la recherche ou issue de la recherche dans un domaine donné et diffusée à travers une littérature spécialisée.

Bien entendu, l'exigence de synthèse, la nécessité de produire des synthèses sont contemporaines d'un monde d'opulence informationnelle et communicationnelle. Le travail de synthèse est rendu nécessaire, dans presque tous les domaines, par l'explosion du savoir humain, l'accroissement "exponentiel" du volume des connaissances (de l'ordre d'un doublement tous les dix ou quinze ans, selon certaines estimations récentes) et la masse croissante de tout ce qui est publié. Dans n'importe quel domaine, celui qui s'informe a besoin de synthèses qui font périodiquement le point sur les acquis de la

**Communication documentaire**

*Perspectives documentaires en éducation, n° 37, 1996*

recherche et l'évolution des idées, de même qu'un voyageur a besoin de cartes dès qu'il sort des limites étroites de son territoire familial. Comme il existe cependant plusieurs sortes de cartes, qui sont adaptées aux besoins de diverses catégories d'usagers et qui ne privilégient pas les mêmes types d'information, il peut exister aussi plusieurs sortes de synthèses, qui ne remplissent pas les mêmes fonctions et ne s'adressent peut-être pas exactement aux mêmes publics. C'est ainsi que dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, en Allemagne, où la nécessité de bilans périodiques de la recherche apparaît tout d'abord dans le domaine de la chimie, une première différence apparaît entre deux types de synthèse, l'un (appelé "*Jahresbericht*") faisant la recension de tout ce qui a été publié au cours d'une année dans un souci d'exhaustivité documentaire plutôt que d'appréciation scientifique, tandis que l'autre (l'"*Ergebnis*") passe en revue de manière critique et sélective les contributions à la résolution d'un problème donné (cf. Virgo, 1991) : une distinction (entre un idéal de neutralité et d'exhaustivité documentaires et un souci d'efficacité heuristique) qui aujourd'hui encore est au cœur de la réflexion sur la nature et l'utilité des synthèses. Mais, comme le signale Bourdoncle (1994, p. 64), à cette typologie s'en sont ajoutées d'autres, selon que l'on considère les auteurs des synthèses (Virgo, 1971) ou leurs usagers (Bunodièrre, 1973), la nature des opérations mises en jeu (Zdovov et Grechikhin, 1977), la nature du savoir traité ou résultant du traitement (Jackson, 1980), ou l'orientation vers la théorie ou la pratique (Gagné et Lazure, 1983) : une variété qui explique sans doute en partie la diversité des termes par lesquels on désigne ce genre de produit, aussi bien en français ("synthèse", "note de synthèse", "revue de littérature", "revue de question") qu'en anglais ("*review of research*", "*review of literature*", "*trend review*", "*critical review*", "*state of the art*").

## Synthèse documentaire ou synthèse intégrative

Dans le contexte le plus récent, une distinction importante paraît pouvoir être faite entre la synthèse à fonction de capitalisation documentaire, dont le but essentiel est d'information, et la synthèse à fonction "heuristique", qui vise à produire un savoir nouveau et original par la confrontation systématique ou l'intégration méthodique de

résultats issus d'une multiplicité de travaux de recherche antérieurs. Bien sûr, cette idée d'intégration n'est pas nouvelle. Comparer et confronter une multiplicité de thèses ou de théories, faire ressortir les contradictions entre différents points de vue et travailler à les résoudre au prix d'une synthèse supérieure, c'est le propre de la dialectique, une activité aussi ancienne que la philosophie elle-même. Mais ce qui s'est développé dans la période récente, particulièrement dans les pays anglo-saxons, sous le nom de "*research integration*" ou "*research synthesis*", est assez différent. Partant du constat que, sur une même question, la recherche empirique produit parfois des résultats divergents, voire contradictoires, qui rendent difficiles son application ou son utilisation, la "synthèse intégrative" se donne pour but de surmonter ces contradictions, non pas de façon dialectique et spéculative, comme dans l'*Aufhebung* hégélienne ou le *Sic et non* scolastique, mais soit par un examen critique systématique de toutes les études citées, soit par une méthodologie statistique appropriée. Comme le souligne Mary Lee Smith (1982), le premier cas (réexamen critique systématique de toutes les études citées) suppose en fait que le corpus soit assez restreint. Le plus souvent, cette méthode dite "narrative" n'est pas applicable du fait du trop grand nombre d'études considérées. On applique alors une méthode statistique, qui comporte elle-même des variantes plus ou moins sophistiquées, depuis le "décompte des voix" (qui compare les scores obtenus par les différentes réponses fournies par divers chercheurs à une même question) jusqu'à la "méta-analyse", qui tient compte de l'intensité des liaisons observées entre les variables prises en compte dans les différentes études considérées et de toutes sortes d'autres facteurs, et qui suppose aussi d'homogénéiser les résultats obtenus par ces études afin de les agréger statistiquement, dans le but de parvenir à un résultat d'ensemble plus fiable que ceux obtenus par ces études prises séparément (cf. Feldman, 1971, Giaconia et Hedges, 1987, Light et Pillemer, 1984). Selon Gene V. Glass (1992), il paraîtrait chaque année aux États-Unis des milliers de travaux de ce genre dans le secteur des sciences sociales, mais plus encore dans la recherche médicale, comme on le voit par exemple lorsqu'il s'agit de tester l'efficacité d'un nouveau médicament. Une telle démarche suppose bien évidemment un haut niveau d'homogénéité entre les différentes recherches que l'on veut synthétiser, qu'il s'agisse des objectifs poursuivis, des hypothèses qu'il s'agit de tester, des procédures de production de la preuve ou même des caractéristiques rédactionnelles, toutes conditions qui paraîtront sans doute difficiles à

réunir, du moins dans le contexte français actuel, dans la recherche en éducation, où le terme de "synthèse" est entendu beaucoup plus couramment dans son sens didactique et documentaire.

## Chercheurs ou décideurs, des usages différents

À qui et à quoi des études de synthèse documentaire peuvent-elles servir ? Bien sûr on pense d'abord aux chercheurs, à ceux qui ont besoin périodiquement de connaître l'état de la littérature sur un domaine ou une question en vue d'étayer leur propre travail. La synthèse leur donne une vue à la fois globale et actualisée du champ, qui les aide à spécifier leur objet d'étude, à trouver leur "place" au sein de ce champ, en même temps qu'elle leur fournit un ensemble de références bibliographiques précises sur lesquelles ils peuvent s'appuyer et dont l'apport peut s'avérer pour eux décisif. Mais le travail de synthèse peut être utile aussi à certaines catégories de "décideurs", ceux qui ont des responsabilités pratiques ou politiques dans des secteurs "sensibles", là où le recours aux "experts" aide à gérer les contradictions et les conflits. C'est le cas bien évidemment aujourd'hui dans les systèmes éducatifs. Seulement le "décideur" n'attend pas exactement la même chose de la synthèse que le chercheur. Ce sont avant tout les résultats qui l'intéressent, les conclusions, les réponses, tout ce qui peut venir éclairer (ou justifier) ses choix. La question essentielle est ici celle de l'applicabilité, ou plus exactement de la pertinence pratique : en quoi les recherches récentes dans telle ou telle branche de la psychologie peuvent-elles nous aider à améliorer la pédagogie de la lecture, en quoi les travaux d'économie de l'éducation nous éclairent-ils sur l'efficacité de l'investissement éducatif dans tel ou tel secteur, qu'est-ce que la sociologie a aujourd'hui à nous dire sur la délinquance dans les établissements scolaires et les moyens d'y remédier, etc. ? Dans tous les cas, il faut bien que des rapprochements soient faits entre des travaux d'origines diverses, que des confrontations aient lieu, qu'un travail de bilan s'accomplisse, qui ne saurait se réduire à la simple énumération additive de résultats hétérogènes. Dans tous les cas, la synthèse suppose d'abord une lecture analytique des travaux sur lesquels on s'appuie, une prise de distance critique, une réflexion théorique et méthodologique. En ce sens, elle constitue

bien, sinon un "métier", du moins une activité intellectuelle originale. Mais la synthèse de type "bilan", dont a besoin le "responsable", l'acteur social impliqué dans "la marche des choses", ne peut pas être confondue pour autant avec la synthèse "état de question", celle qui intéresse avant tout le chercheur, moins soucieux des résultats que des problématiques, des cadres théoriques et des procédures d'investigation, et désireux surtout de disposer d'un appareil de références fiable et précis, dans la mesure où il s'agit moins pour lui de faire l'économie de la lecture, c'est-à-dire de l'accès aux textes originaux, que d'optimiser ses lectures, c'est-à-dire de choisir de lire, grâce à un repérage bibliographique finement différencié que vise à lui fournir l'étude de synthèse, ce qui peut lui apparaître comme le plus utile ou le plus significatif.

Mais on peut mentionner aussi, à côté de la synthèse-bilan et de la synthèse-état de question, un autre type de synthèse, qu'on pourrait appeler la synthèse-introduction ou la synthèse-initiation, à fonction essentiellement "propédeutique". Celle-ci, qui peut revêtir à son tour plusieurs formes (tantôt plus proche de l'exposé de vulgarisation, tantôt marquée par les contraintes du didactisme et l'esprit "scolaire") selon la nature du public à laquelle elle s'adresse (étudiants non encore spécialisés mais appelés à franchir d'autres étapes, "professionnels" de divers secteurs devant acquérir un complément de formation ou personnes simplement désireuses de trouver une information ou de parfaire leur culture dans un domaine qui les intéresse), se distingue des deux autres par le fait que ce sont ici les qualités de clarté et de lisibilité qui prévalent, la dimension d'érudition savante, d'exhaustivité documentaire ou de pertinence critique passant au second plan. À coup sûr, il y a bien réduction et réorganisation de l'information dans les tous les cas. Mais alors que dans la synthèse à destination des chercheurs cette réduction se fait par implication et condensation allusive (puisque'elle s'adresse en fait à des lecteurs déjà avertis, à qui il n'est pas besoin de tout expliciter), elle se fait, lorsqu'elle s'adresse à des "profanes" ou à des débutants, par simplification et soustraction. On peut se demander cependant si on peut vraiment parler ici de "synthèse".

## La synthèse, un travail de sélection et de structuration

La synthèse documentaire présente en un volume nécessairement réduit une information normalement dispersée dans une multitude de sources. Elle remplit ainsi à la fois une fonction du cumul (ou de "capitalisation") et une fonction de condensation. Cumulative, elle additionne. Condensatrice, elle sélectionne. Une question essentielle que pose le travail de synthèse est celle de savoir quoi sélectionner et comment sélectionner. Ce problème de sélection se pose à plusieurs niveaux : sélection du corpus, c'est-à-dire définition et délimitation de l'univers sur lequel va porter le travail de synthèse, mais aussi sélection, à l'intérieur de ce corpus, de ces éléments d'information sur lesquels on va devoir mettre l'accent, que l'on va retenir comme particulièrement importants, intéressants ou significatifs et qui vont constituer à proprement parler le matériau de la synthèse.

À la différence de la synthèse d'idées ou de la synthèse théorique, la synthèse documentaire part de textes et porte sur des textes explicitement désignés ou désignables. Comment constituer, comment délimiter le corpus sur lequel on doit travailler ? Il existe des corpus fermés, c'est-à-dire construits par l'application de critères de délimitation clairs et exhaustifs, critères éditoriaux ou lexicologiques par exemple. Le plus souvent, cependant, on travaille sur un objet (un thème, une notion, une question, un domaine de recherche, un courant de pensée, un type d'approche) qui se prête mal à une pré-délimitation de la littérature pertinente selon des critères d'appartenance formelle. Cela veut dire que le corpus sur lequel doit s'effectuer le travail de synthèse ne se construit pas a priori, mais au gré des lectures et des renvois en référence d'un texte à l'autre, par élargissements ou enrichissements successifs, même si, bien entendu, on a toujours recours aussi, complémentairement, aux moyens puissants d'exploration et de contrôle que fournit aujourd'hui la technologie documentaire automatisée. En fait la question qui est posée ici concerne à la fois le contenu et le type d'information. On veut faire la synthèse de la recherche effectuée sur tel ou tel sujet, dans tel ou tel domaine. Mais quelles sont les limites du territoire que l'on veut décrire ? Si les limites dans le temps (période considérée) ou dans l'espace (pays, aire linguistique) peuvent être établies de façon relativement claire, les limites du domaine thématique que l'on considère ou celles du champ disciplinaire auquel on

se réfère sont beaucoup plus floues et par nature contestables. Et d'autre part, une incertitude subsiste sur ce qu'on doit entendre par "recherche". En éducation tout particulièrement, il n'existe pas de consensus autour de ce qu'on peut appeler "littérature de recherche". La constitution du corpus sur lequel s'effectuera le travail de synthèse documentaire comportera donc toujours un aspect problématique, quel que soit le sujet choisi.

Mais la nécessité et la difficulté du choix sont encore plus évidentes lorsqu'on se demande, une fois qu'on est en présence des documents sur lesquels doit porter la synthèse, quel type d'information celle-ci doit privilégier. Que s'agit-il au juste de synthétiser ? Bien sûr, on a envie de répondre que ce sont d'abord les résultats de recherche qui comptent, et c'est là sans doute ce qu'attendent le plus les "gestionnaires" et les praticiens. Mais pour les chercheurs, que valent les résultats sans les méthodes qui ont permis de les produire, sans une compréhension du cadre théorique qui a servi à construire les hypothèses, et sans le solide appareil bibliographique qui permet de retrouver facilement les textes des auteurs cités ? Une opposition se dessine ainsi entre contenu substantiel et contenu bibliographique, entre une synthèse qui vise avant tout à faire connaître au lecteur ce que d'autres ont trouvé ou pensé, lui permettant de faire l'économie de la lecture des textes originaux, et une synthèse qui vise avant tout à lui donner les coordonnées documentaires qui lui permettront d'accéder aux textes. Mais il ne suffit pas d'y accéder bibliographiquement, encore faut-il pouvoir y accéder intellectuellement, encore faut-il pouvoir les lire et les comprendre. C'est pourquoi on peut penser que, plus encore que la richesse des références et la précision bibliographique, c'est son pouvoir de structuration, de clarification qui fait la vraie valeur, la véritable utilité intellectuelle d'une synthèse. On rencontre ici une nouvelle fois le problème de la sélectivité de la synthèse, mais considéré sous un autre aspect encore que précédemment. Il s'agit en effet de l'obligation où se trouve l'auteur d'une synthèse de hiérarchiser l'information qu'il présente s'il veut donner une lisibilité au paysage qu'il dessine. Hiérarchiser, cela signifie accorder plus de place, plus d'importance à certaines contributions qu'à d'autres, mettre en relief certains apports, différencier les niveaux de présentation du contenu, du plus explicite au plus allusif. Cependant c'est plus encore l'effet de composition que l'effet de hiérarchisation qui confère à la synthèse sa valeur clarificatrice. La synthèse ne juxtapose pas, n'additionne pas mécaniquement les informations qu'elle donne, elle

les configure, les organise, les recompose dans une vision à la fois cohérente et dynamique du domaine qu'elle décrit. Même s'il ne s'agit pas d'une intégration heuristique au sens évoqué plus haut, il y a bien effort de systématisation et apport d'intelligibilité. On ajoutera que c'est par là aussi que s'introduit la possibilité d'une dimension évaluative, d'une posture critique. Certes l'auteur d'une synthèse a un devoir d'impartialité, l'obligation de rendre compte du champ qu'il décrit de manière objective et équilibrée. Mais aucune mise en perspective n'est jamais totalement neutre : le fait de présenter les choses dans tel ou tel ordre, en fonction de telle ou telle progression, d'opérer tel ou tel rapprochement, de souligner tel ou tel contraste, de suggérer telle ou telle filiation ou telle ou telle rupture a toujours déjà, sinon valeur polémique, du moins valeur évaluative, valeur critique.

## La synthèse, un outil documentaire original

Comment situer le travail de synthèse par rapport aux autres outils d'information et de documentation qui peuvent être mis à la disposition du chercheur, tels que par exemple bibliographies, encyclopédies, dictionnaires, banques de données ? En fait la plupart des outils documentaires sont comparables à des listes d'adresses, souvent très bien faites, mais qui ne nous informent guère sur le contenu même des choses répertoriées. Au contraire les synthèses n'indiquent pas seulement qui a pu traiter de tel sujet et dans quelle publication, mais elles nous informent aussi sur le contenu théorique, le contenu "thétique" pourrions-nous dire (contenu de "thèse" ou contenu de savoir) des choses qu'elles répertorient, ce qui veut dire qu'elles supposent en fait une analyse préalable (théorique et non seulement thématique) de la littérature qu'elles inventorient. D'autre part - et c'est cela qui constitue leur apport le plus spécifique et le plus précieux pour le chercheur mais aussi ce qui fait qu'elles sont éminemment "discutables" - elles proposent, comme on vient de le souligner, une vision d'ensemble, une reconstitution d'ensemble du champ ou du domaine qu'elles décrivent, ce qui veut dire qu'elles assument toujours, plus ou moins explicitement ou délibérément, une responsabilité de structuration (en même temps que d'évaluation) intellectuelle. Enfin il faut souligner que le travail de synthèse, fondé sur la lecture et l'analyse, est aussi un travail de rédaction, un travail d'écriture. Une étude de synthèse est un texte et non pas un inventaire, quelque chose de fortement rédigé

et composé, et qui comporte une évidente dimension narrative. Ici doivent se concilier la fluidité de la rédaction avec la densité et la complexité de l'information, la continuité d'une forme et la multiplicité d'une science.

D'une certaine façon, et même avec tous les moyens documentaires modernes, qui mettent à son service l'effort cumulé de milliers de travailleurs de l'information anonymes, le travail de synthèse conserve un aspect artisanal et solitaire. Il faut en fait qu'une même personne ait une vision d'ensemble de toutes les phases du processus : délimitation du domaine sur lequel doit porter la synthèse, identification et localisation de la littérature pertinente, accès à cette littérature, choix et analyse des documents que l'on peut considérer comme les plus intéressants ou les plus significatifs, travail de synthèse proprement dit, c'est-à-dire d'organisation intellectuelle de l'ensemble en fonction de quelques grands clivages ou de quelques grandes dynamiques, enfin travail rédactionnel par lequel la synthèse d'une multitude de textes devient à son tour un texte cohérent et homogène, destiné à être lu de manière autonome.

On a distingué au début de cet exposé la synthèse à dominante documentaire, essentiellement "expositive", et la synthèse intégrative, à visée heuristique. À la lumière des quelques remarques qui précèdent, on peut s'interroger finalement sur la pertinence et la portée d'une telle opposition. Par les rapprochements qu'elle opère, les clivages ou les décalages qu'elle suggère, les redondances qu'elle souligne, les lacunes qu'elle dévoile, la synthèse donne à réfléchir et dessine en filigrane des programmes et des perspectives de pensée. Comme l'écrivait Henri Berr dans *La Synthèse en histoire*, "toute synthèse bien faite aide à aller plus loin, elle est à la fois un aboutissement et une étape."

**Jean-Claude FORQUIN**  
INRP

### Références bibliographiques

- BOURDONCLE, R. (1994). *L'Université et les professions : un itinéraire de recherche sociologique*. Paris : INRP ; L'Harmattan.
- BUNODIERE, C. (1973). *Les synthèses documentaires : nature et buts*. Paris : INTD.
- FELMAN, K.A. (1971). Using the Work of Others : Some Observations on Reviewing and Integrating. *Sociology of Education*, vol. 41 (Winter), p. 86-102.
- GAGNÉ, G. et LAZURE, R. (1977). *Recherches américaines en pédagogie de la langue maternelle (1960-1980) : Essai de synthèse*. Montréal : Université de Montréal.
- GIACONIA, R.M. et HEDGES, L.V. (1987). Synthesizing Research Evidence, in DUNKIN, M.J. ed., *The International Encyclopedia of Teaching and Teacher Education*. Oxford : Pergamon Press. p. 124-142.
- GLASS, G.V. (1992). Research Integration, in ALKIN, M.V. ed., *Encyclopedia of Educational Research*, 6e ed. New York : Macmillan. Vol. 3, p. 1099-1102.
- JACKSON, G.B. (1980). Methods for Integrative Reviews, *Review of Educational Research*, n° 50, p. 525-544.
- LIGHT, R.J. et PILLEMER, D.B. (1984). *Summing Up. The Science of Reviewing Research*. Cambridge (MA) : Harvard University Press.
- SMITH, M.L. (1982). Research Integration, in MITZEL H.E. ed., *Encyclopedia of Educational Research*. 5e ed. New York : Macmillan. Vol. 4, p. 1613-1618.
- VIRGO, J.L. (1971). The Review Article : Its Characteristics and Problems. *The Library Quarterly*, vol. 41, n° 4, p. 275-291.
- ZDOVOV, I.G. et GRECHIKHIN, A.A. (1977). Characteristics of the Production of Information Reviews. *Scientific and Technical Information Processing*, n° 3, p. 45-56.